



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents :

M. LE BRUN Aurélien, Mme COADOU Mélinda, Mme HOCHET Janine, M. LAMBERT Gaëtan, M. DE DECKER Christophe, Mme DIEUZY Jade, M. GONCALVES TEIXEIRA Morgan, Mme GRENIER Anne, M. LEGALLAIS Xavier, Mme LHOTELLIER Chahénèse, Mme SAINT MARTIN Vanessa, M. SOULA Arnaud, Mme BLONDEL Emilie, Mme CHIROL Avelyne, Mme CARREY Christelle, M. CHATEAU Thierry, M. TROCQUET Frédéric

Procuration(s) :

M. CARPENTIER Ludovic donne pouvoir à Mme CHIROL Avelyne,

Le vote de Mme CHIROL Avelyne a été compté pour deux à chaque délibération

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. CARPENTIER Ludovic, M. PRICOT Mickael

Secrétaire de séance : Mme COADOU Mélinda

Avant d'ouvrir la séance Monsieur LE BRUN Aurélien est intervenu pour remercier les sapeurs-pompiers pour leur intervention lors de l'incendie qui a touché un terrain situé sur Rogerville.

Il se joint d'ailleurs à leur combat notamment pour l'obtention du renouvellement du matériel. Il a constaté lors de l'incendie qu'effectivement les véhicules, par exemple, étaient plus que vieillissants.

Il a également une pensée pour le propriétaire de la parcelle qui a subi ce sinistre

Il ajoute que c'est l'incendie le plus important qu'a rencontré le département de la Seine Maritime et que nous nous devons d'entretenir régulièrement nos dispositifs de protection de l'incendie et à nommer M. Guilmatre responsable de la gestion des bornes incendie.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04

Approbation des procès-verbaux des 2 et 5 juin 2026

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal quant aux éventuelles observations sur les procès-verbaux des 2 et 5 juin 2026 reçus par l'ensemble des membres par mail.

N'ayant aucune observation, les procès-verbaux des séances du 2 et 5 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations :

1 – Dotations scolaires communales

A chaque rentrée des classes la Commune verse aux collégiens, lycéen, étudiants et apprentis une dotation scolaire.

La Commission finances propose :

- 120 € aux enfants fréquentant un collège ou un lycée
- 150 € aux jeunes effectuant des études supérieures, aux jeunes en apprentissage

Elle sera versée à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 30 novembre sur présentation d'un certificat de scolarité.

Adopté à l'unanimité

2-Noël des enfants de l'école

Auparavant il était de coutume d'organiser un spectacle de Noël et d'offrir un cadeau d'une valeur de 18 € aux enfants scolarisés à Rogerville.

La Commission Vivre ensemble réunie le 7 juillet, propose de faire évoluer cette manifestation en organisant un Noël des enfants de Rogerville destiné à l'ensemble des enfants de la commune de Rogerville, de la Petite

Section au CM2 afin de créer un lien avec l'ensemble des jeunes rogervillais. A cette occasion, un cadeau sera offert d'une valeur de 20 € et un spectacle de Noël sera proposé

Adopté à l'unanimité

3 -Ecole de Musique : cours de chant

Suite à une rencontre avec les professeurs de musique, les élus ont émis le souhait de tenter de nouveau l'enseignement du chant. Il est proposé d'ajouter la prestation chant à l'école de Musique et d'en faire la diffusion en privilégiant les rogervillais.

Adopté à l'unanimité

4- Révision de l'ensemble des tarifs

Restaurant Ecole et Centre de Loisirs

- 3,70 € pour tous les enfants scolarisés 2,50 € pour le second enfant et suivant
- 3,70 € Pour le personnel de la Commune
- 5,00 € pour les professeurs des écoles
- 6.20€ pour les adultes extérieurs

Garderie

- 2 € le matin 2 € le soir, 3 € matin et soir.
- Pénalité de 5 € pour non-respect des horaires

Un goûter sera servi gratuitement aux enfants

Cours de Musique et chant

	Tarif pour 30 min	Tarif pour 45 min
Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	60€	85€
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	120€	170€
Adultes Rogervillais	85€	115€
Adultes extérieurs	170 €	230€

Cours de Danse

Age	Rogervillais€	Second cours	Extérieur€	Second cours
-6 ans	70€	35€	120€	60 €
-18ans	100€	50 €	150€	75 €
Adulte	130€	65 €	180€	90 e

Adopté à l'unanimité

5- Tarif location de la salle Lucien Derrey

Suite aux différents échanges dans le cadre de l'organisation des services il a été constaté que les usagers comprenaient difficilement le système de tarif de location de vaisselle et qu'il entraînait des manipulations de vaisselle inutiles.

Il est proposé de simplifier la tarification comme suit :

Location de la salle sans vaisselle	260 €
Location avec vaisselle	360 €
Caution	800 €

La liste de vaisselle proposée serait une liste de base sur laquelle on ajouterait une phrase « *des éléments complémentaires de vaisselle sont disponibles à la demande* »

Il est proposé également de simplifier la facturation en cas de perte ou de casse comme suit :

Perte d'un couvert	1 €
Casse d'un verre	2 €
Casse d'une assiette	3 €
Autre matériel	10 €

Adopté à l'unanimité

6 - organisation des services

Un des premiers objectifs quand la nouvelle équipe municipale est arrivée a été d'organiser les services en manque d'encadrement.

Monsieur le Maire présente l'organigramme

Cet organigramme décrit l'organisation que Monsieur le Maire a souhaité mettre en place, Mme Ruhlmann reste responsable de l'encadrement avec l'aide de deux responsables Mme Houas et M. Guilmatre.

Pôle Administratif

Le pôle administratif, sous la responsabilité de Mme Houas sera ainsi défini :

Mme Houas sera référente des commissions Vivre Ensemble et Scolaire, elle sera également l'interlocuteur privilégié de la Directrice de l'école et suivra le budget. Elle organisera le pôle administratif. Mme Gueudin aura en charge le suivi du Conseil d'Administration du CCAS et toutes les tâches qui en découlent (délibération, gestion comptable...). Elle sera référente de la Commission Logement et assurera le suivi de ce service. Mme Chartrain sera sur une mission plus administrative en collaboration avec Mme Ruhlmann, et participera aux Commissions Finances et Travaux. Elle assurera le suivi du budget investissement. Les tâches courantes et l'accueil du public seront répartis entre les trois agents sous la responsabilité directe de Mme Houas

Les activités périscolaires

L'organisation des activités périscolaires est complètement revue. Un responsable des activités a été recruté et sera placé sous la responsabilité de Mme Houas. L'accueil sera organisé à l'école.

Le matin une ATSEM sera mise à disposition du service pour améliorer l'accueil des maternelles et maintenir un lien permanent entre l'école, le périscolaire et la famille.

Lors de la pause méridienne, les ATSEM et les adjoints d'animation déjeuneront avec les enfants par groupe d'âge. Trois services seront assurés à titre expérimental jusqu'aux vacances de la Toussaint et définitivement si cette nouvelle organisation fonctionne.

Le soir les enfants prendront leur goûter au complexe sportif Saint Exupéry. Les parents pourront venir chercher leur enfant à partir de 17h00.

L'école

L'ensemble des agents de l'école sera placé sous la responsabilité de M. Guilmatre, avec l'aide de deux référents : un cuisinier et une ATSEM. Les horaires des ATSEM et des agents du restaurant sont modifiés afin d'assurer l'entretien des locaux le matin, avant l'arrivée des enfants. En accord avec le personnel, les ATSEM commenceront à 7h30 pour terminer à 16h45, et les agents du restaurant commenceront à 7h00 pour terminer à 16h30. Les horaires de la cuisine restent inchangés.

Par ailleurs, conformément à leurs fiches de poste, les agents concernés sont tenus de prendre leur repas sur leur lieu de travail dans le cadre de leurs fonctions. En conséquence, l'avantage en nature repas est supprimé.

Le service technique

Le personnel du service technique est sous la responsabilité directe de M. Guilmatre. Il reste composé de deux agents à l'entretien des bâtiments et de cinq agents aux espaces verts.

Le service entretien

Ce service est également placé sous la responsabilité directe de M. Guilmatre, il assure l'entretien du complexe sportif, le vestiaire foot, la salle des fêtes, la mairie et le centre intergénérationnel. Un agent assure le service lingerie et entretien les locaux communs du service technique. Un planning a été élaboré avec le personnel, chaque agent a désormais son activité propre.

Adopté à la majorité, 1 abstention Mme HOCHET Janine

7- Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que la nouvelle organisation entraîne quelques modifications sur le tableau des effectifs.

Il précise également que chaque fiche de poste a été revue avec l'encadrant et le personnel concerné afin d'ajuster au mieux la fiche à la réalité du terrain.

SERVICE	GRADES	TPS TRAVAIL	Contrat	OCCUPE	VACANT
Administratif	Attaché Principal	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Administratif	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Administratif	TC	CDD	1	
Service Technique	Agent de Maîtrise Principal	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	CDD	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
Service Entretien	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	

	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	70%	CDD	0,7	
Service Cuisine	Agent de Maîtrise Principal	TC	Titulaire	1	
	Agent de Maîtrise Principal	TC	CDD	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
Restauration scolaire	Adjoint Technique 2ème classe	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	CDD	1	
	Adjoint Technique	30%	CDD	0,3	
Maternelles	ATSEM Principal de 1ère classe	TC	Titulaire	1	
	ATSEM Principal de 2ème classe	TC	Titulaire	1	
	Adjoint Technique	TC	Titulaire	1	
Animation	Animateur	TC	CDD	1	
	Adjoint d'animation	NC	Titulaire	1	
	Adjoint d'animation	NC	CDI	1	
	Adjoint d'animation	NC	CDD	1	
	Adjoint d'animation	NC	CDD	1	
	Adjoint d'animation	NC	CDD	1	
	Adjoint d'animation	NC	CDD	1	
	Adjoint d'animation	NC	CDD	1	
Culture	Assistant d'Enseignement Artistique	NC	CDI	1	
	Assistant d'Enseignement Artistique	NC	CDI	1	
	Assistant d'Enseignement Artistique	NC	CDD	1	
	Assistant d'Enseignement Artistique	NC	CDD	1	
TOTAL EFFECTIF REEL				39	
POUR PROMOTION	Attaché	TC			1
	Rédacteur	TC			1
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC			1
	Technicien Principal 1ère classe	TC			1

	Technicien	TC			1
	Agent de Maîtrise	TC			1
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	TC			1
	Adjoint Technique principal 2ème classe	TC			2
	ATSEM Principal de 2ème classe	TC			1
ALSH	Adjoint d'animation	NC			1
				39	11
TOTAL DES POSTES SUR LA COMMUNE				50	

Ce tableau sera présenté au Comité Social Technique du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Il convient d'apporter les modifications suivantes :

Création d'un poste d'attaché principal

Modification d'un poste d'animateur à temps non complet à temps complet

Modification d'un poste adjoint technique à temps non complet à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026

Adopté à l'unanimité

8- Projet éducatif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet éducatif leur a été communiqué par mail. Il va le présenter de façon succincte :

Il définira :

- **Les valeurs Educatives**
- **Les objectifs éducatifs**
- **Les objectifs pédagogiques généraux**

En favorisant :

- *les relations fondées sur le respect mutuel*
- *les relations fondées sur l'entraide mutuelle*
- *les connaissances et compétences de chaque enfant*
- *la valeur les travaux des enfants*
- *l'émancipation de l'enfant*
-

La Relation avec les familles :

- Accueil et communication : Accueillir avec bienveillance, Communiquer de façon claire.
- Utiliser des supports d'information Panneau d'affichage à l'entrée avec : le programme des activités, des photos (avec autorisation des familles), les projets en cours. Les thèmes abordés.
- Proposer des temps festifs : parents, enfants, école.
- Prévoir une enquête de satisfaction.

Les locaux

Les enfants seront accueillis le matin à l'École Edgar Degas, où ils pourront bénéficier de la salle de motricité, de la bibliothèque et du restaurant scolaire. Le Complexe sportif Saint-Exupéry pourra également être utilisé durant la pause méridienne et en fin de journée. Le soir, les enfants y seront récupérés par leurs parents.

Le repas

Afin d'assurer un repas calme et convivial, le repas sera organisé en trois services. Chaque intervenant déjeunera avec les enfants par groupe d'âge

Les moyens humains

L'équipe sera composée d'un référent qui aura en charge la direction, l'élaboration du projet pédagogique et d'animation.

Elle sera composée de :

Matin	4 adjoints d'animation, 1 ATSEM et le référent
Pause méridienne	7 adjoints d'animation, 3 ATSEM et le référent
Soir	6 adjoints d'animation et le référent

Chaque membre de l'équipe d'animation doit avoir une attitude irréprochable et responsable vis-à-vis des enfants. Cela pour être un modèle à qui l'enfant doit pouvoir s'identifier. L'adulte à un langage cohérent, une posture adaptée et une attitude positive.

Evaluation

Une réunion de bilan sera organisée à chaque période de vacances, afin d'évaluer le service mis en place et si besoin l'améliorer.

Un bilan intermédiaire écrit sera présenté aux élus à chaque fin de période Il devra comprendre :

Les bilans d'équipe, les fréquentations, les retours des familles et au besoin les ajustements de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

9- Désignation des membres de la CLECT de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole

Monsieur le Maire propose de nommer à la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :

- Titulaire : M. Aurélien LE BRUN
- Suppléant : Mme Chahénèse LHOTELLIER

Adopté à l'unanimité

10 – Participation au Fonds d'Aide Jeunes

La Commune participe depuis des années au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département.

Ce fonds permet à la Mission Locale de constituer des dossiers de demande d'aide pour les jeunes en difficulté, qu'elles soient liées au logement, aux frais de transport etc afin de faciliter la mise en place du projet du jeune.

La participation pour cette année est fixée à 0,23€ par habitant soit 398,82 € pour 1734 habitants

Adopté à l'unanimité

11- Participation aux frais de scolarité extérieure

Lorsque les écoles maternelles, les écoles élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. En l'absence de délibération d'une commune le montant pris en compte sera de 755€.

Je vous rappelle que la participation communale est obligatoire si cette scolarisation extérieure est liée :

Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration scolaire.

A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

A des raisons médicales

Le montant retenu par réciprocité sera identique à celui appliqué par la commune concernée

En l'absence de délibération d'une commune la montant pris en compte sera de 755€

Adopté à l'unanimité

12 Commissions municipales – ajout d'un membre

Monsieur le Maire, comme il l'avait indiqué lors de la séance du 28 mars 2026, souhaite après plusieurs mois de fonctionnement ajouter un membre à chaque commission

Commission scolaire il propose d'ajouter M. PRICOT Mickael.

Adopté à l'unanimité

Commission finances-ressources humaine, il propose d'ajouter Mme CARREY Chrislle.

Mme CHIROL Avelyne propose sa candidature

Monsieur le Maire met au vote l'ajout de Mme CARREY Christelle : 16 voix pour et 2 abstentions Mme CHIROL Avelyne et M. CARPENTIER Ludovic par procuration.

Adopté à la majorité

Monsieur le Maire met au vote l'ajout de Mme CHIROL Avelyne : 14 voix contre, 1 voix pour Mme CARREY Christelle, et trois abstentions Mme DIEUZY Jade, Mme CHIROL Avelyne et M. CARPENTIER Ludovic par procuration

Refusé à la majorité

Commission vivre ensemble, il propose d'ajouter Mme CARREY Chrislle.

Adopté à la majorité

16 voix pour et 2 abstentions Mme CHIROL Avelyne et M. CARPENTIER Ludovic par procuration

Commission logement, il propose d'ajouter M. CARPENTIER Ludovic.

Adopté à l'unanimité

Commission travaux, il propose d'ajouter M. PRICOT Mickaël

Adopté à l'unanimité

13 – Renouvellement contrat prévoyance groupe MNT/CDG76

Le contrat qui nous lie actuellement avec la MNT via l'appel d'offres du Centre de Gestion prend fin au 30 novembre 2026,

Auparavant les agents étaient couverts à 90% de leur salaire et 50% du régime indemnitaire pour une cotisation de 0,92% qui étaient prise en charge par la collectivité puisque depuis des années la Commune participe à hauteur de 28 € par agent.

Le nouveau contrat proposé inclus à la prestation de base l'incapacité de travail, l'invalidité, le décès et la Perte Totale Irréversible de l'Autonomie (PTIA) qui précédemment était proposé en option, Cette modification entraîne une augmentation de la cotisation à 1,74%, Cette modification entraîne une augmentation sensible de la cotisation de l'agent passant après la prise en charge de la Commune de 4 à 26 €.

Afin d'amoindrir l'incidence financière sur les salaires des agents et de leur faire la proposition d'adhésion, je vous propose de fixer notre participation à 35 € qui ramènerait la perte financière de 1€ à 19€.

Adopté à l'unanimité

14- Création du Conseil Municipal des Jeunes

Comme prévu dans le programme électoral il vous est proposé de créer un Conseil Municipal des Jeunes.

Il sera composé de 4 élèves de CM1 et 4 élèves de CM2, le dépôt de candidature aura lieu entre le 14 et le 30 septembre 2026, la campagne électorale se déroulera du 1^{er} octobre au 15 octobre 2026 pour des élections fixées au 16 octobre 2026. Les jeunes conseillers devront rédiger le règlement de leur conseil municipal et définir les actions ou projets qu'ils souhaitent mettre en place.

La responsable des activités périscolaires sera chargée de suivre le CMJ en collaboration avec l' élu chargé de ce dossier.

La durée de ce conseil municipal des jeunes est fixée à 2 ans.

Adopté à l'unanimité

15- Dénomination du vestiaire foot

La Commune souhaite remercier les personnes à l'initiative de la création du Club en 1996 pour mémoire voici la liste des présidents qui se sont succédé :

- **BRULIN Gérard** du 01/07/1996 au 29/06/2005 - 9 ans
- **LEMAISTRE Jean Marc** - du 30/06/2005 au 20/06/2011 - 6 ans
- **GALLET Vincent** - du 21/06/2011 au 12/09/2014 - 3 ans
- **RATS Philippe** du 13/09/2014 au 31/05/2019 - 5 ans

Depuis Patricia SAUSSEY a pris la relève et assure la Présidence en gardant l'esprit du club à savoir permettre à tous de faire du sport.

La Commune souhaite particulièrement remercier M. BRULIN Gérard à l'initiative de cette belle histoire et ainsi donner son nom au vestiaire du Foot.

Adopté à la majorité

2 abstentions Mme CHIROL Avelyne et M. CARPENTIER Ludovic, par procuration

16 – SDE 76 retrait d'une commune

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime sollicite l'avis du Conseil Municipal pour entériner le départ de la Commune de Quincampoix-Fleury qui souhaite rejoindre le Syndicat Départemental de l'Oise.

Adopté à l'unanimité

17- Achats de véhicules au service technique

Mme CHIROL Avelyne intervient précisant que la délibération n'est pas à l'ordre du jour. L'ensemble des conseillers regarde la convocation et effectivement cette question n'y figure pas

M. LE BRUN Aurélien s'en excuse et ne soumet pas cette délibération aux membres du Conseil Municipal.

18- Aménagement autour des bennes

Afin d'aménager l'accès aux bennes, d'assurer la sécurité des enfants empruntant le city-stade et de contrôler l'accès il convient :

Clôturer le service technique pour sécuriser le city-stade 3 devis sont présentés

A	10 637 €H.T.
B	13 120 €H.T.
c	12 720.00€H.T.

Aménager un chemin en massif béton 3 devis sont présentés

D	12 292.17€H.T.
E	14 250.00 € H.T.
F	15 000.00 € H.T.

Installer une barrière à lecture de plaque 1 seul devis présenté même logiciel que les alarmes

G	12 573.95 € H.T.
---	------------------

Il est proposé de retenir l'Entreprise A 10 637 € H.T., l'Entreprise D pour 12 292,17 € H.T. et l'Entreprise G, pour 12 573,95 €, s'élevant à 35 503.12 € H.T. soit 42 603.74 € TTC

Adopté à l'unanimité

19- Installation d'une pergola bioclimatique à l'école

Compte tenu des périodes caniculaires plus fréquentes les enseignants demandent depuis plusieurs années que la Commune puisse installer des stores afin que les élèves suivent les cours dans de

bonnes conditions. La Commission Travaux propose d'installer une pergola bioclimatique le long des classes de la cour.

Plusieurs devis ont été présentés :

- | | |
|-----|------------------|
| • A | 94 547.21€ HT |
| • B | 105 343.64 € HT |
| • C | n'a pas répondu. |

Il est proposé de retenir l'entreprise A.

Adopté à l'unanimité

20- Budget Communal – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire ne présente pas cette délibération puisqu'elle était liée directement à l'achat des véhicules au service technique.

Informations :

Devis signés par Monsieur le Maire depuis la dernière séance :

Investissement :

Les devis importants d'investissement sont tous présentés et validés par la Commission Travaux.

Deux robots tondeuse pour entretenir le terrain de foot : 10 286 €

Arrosage automatique terrain de foot : 3 330,00€

Pose pare ballon côté parking au stade de foot : 6 059,52 €

Remplacement de l'abri pour les jouets à l'école : 3 124,05 €

Décoration de Noël : 20 330,40 € Illumination services Contrat en location et achat 5 794,20 €

Stores occultants dortoir école : 4 808,04 €

Remplacement de la chaudière au service technique et climatisation lingerie –par deux clim-réversible : 10 970,35 €

Pose flash lumineux PPMS école : 10 197,77 €

Ordinateurs portables : 5069,49€

Autolaveuse pour Ecole : 2 774,74 €

Remplacement de la borne incendie près des services techniques : 19 836€ HT borne renversible

Démolition maison pissotière à Madame : 15 930,34€

Fonctionnement :

Certains devis de fonctionnement ont été également validés par la Commission Travaux

Interventions générales Mairie Village 15 194,52 €

Ces dépenses correspondent principalement aux animations pour le village pour 9 231,08 € et 5963,44€ fournitures informatiques et administratives.

Service technique 58 966,96 €

Ces dépenses correspondent essentiellement à l'entretien avec un devis important concernant le débroussaillage du Belvédère pour un montant de 24 228 €.

Ecole 6 583,01 €

Ces dépenses correspondent uniquement aux fournitures de rentrée.

Permanences France Service

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que la commune de Rogerville accueille France Services tous les vendredis matin à la mairie.

Cette permanence permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches administratives et numériques du quotidien.

France Services propose notamment une aide concernant les démarches auprès de différents organismes publics, tels que :

- la CAF ;
- l'Assurance Maladie ;
- France Travail ;
- l'Assurance retraite ;
- les services des finances publiques ;
- ainsi que d'autres services publics partenaires.

Les usagers peuvent ainsi être accompagnés dans la réalisation de leurs démarches en ligne, la création et l'utilisation de comptes numériques, la compréhension de certaines démarches administratives et l'orientation vers les services compétents.

Cette permanence contribue à renforcer l'accès aux services publics et à proposer un accompagnement de proximité aux habitants de la commune.

Commission Scolaire

Lors de la dernière commission scolaire, le budget de l'école a été abordé:

Il a été proposé d'allouer jusqu'à fin décembre 90 € par enfant comprenant les fournitures des élèves. Le minimum sera acheté par les parents à savoir le cartable, la trousse, chausson et tablier pour les petits. Un point de situation sera fait en décembre pour ajuster éventuellement le budget,

Les projets éducatifs scolaires devront être déposés pour le 30 novembre 2026 afin que la Commission puisse les examiner, la directrice de l'école sera conviée à cette réunion.

Il a été rappelé que le référent de l'école en Mairie est l'agent responsable du scolaire et que toutes les demandes doivent lui être adressées. Un point régulier sera effectué toujours avec l'agent référent sur la situation budgétaire de l'école.

La séance est levée à 19h30

Fait à Rogerville

Madame le Secrétaire

Monsieur le Maire

Mélinda COADOU

Aurélien LE BRUN



